

Pour des engagements précis de nos futurs candidats aux prochaines cantonales sur les sujets environnementaux

(merci d'entourer votre réponse et d'apporter si vous le souhaitez vos commentaires)

1- Pesticides : tout le monde connaît à présent les conséquences désastreuses à court et à long terme pour nos ressources et pour notre santé de l'usage des pesticides : des actions sont possibles et déjà menées par d'autres régions ou départements pour promouvoir auprès des communes et du grand public des méthodes alternatives à l'utilisation des pesticides.

Vous engagez-vous à proposer l'objectif « zéro pesticide » sur le département du Jura ?

Réponse : OUI

Oui réduire puis faire cesser l'utilisation des pesticides est une nécessité et un enjeu fondamental. Cela passe par des mesures prises par les collectivités locales. Dans ma commune, j'ai fait adopter un cahier des charges remplaçant l'usage des pesticides par le désherbage thermique. Cela peut se généraliser au niveau des communes, communautés de communes et faire l'objet d'un engagement du prochain Conseil Général..

Pour les particuliers, une campagne d'information sur les dangers des pesticides et les solutions alternatives permettrait de continuer à faire évoluer les pratiques individuelles.

En ce qui concerne l'agriculture : je suis favorable à une campagne d'information et de concertation avec les agriculteurs et leurs représentants afin de développer : 1) la transparence sur les pratiques 2) l'engagement aux côtés des producteurs qui s'engagent dans des solutions alternatives 3) l'incitation de tous à s'engager dans cette voie, comme élément de revalorisation de leur métier et de développement de la qualité des produits proposés.

2 - OGM : Les incertitudes qui demeurent sur les dangers potentiels de l'utilisation des OGM a conduit notre pays à en interdire pour le moment leur utilisation en plein champ. Néanmoins des lobbies s'activent pour les faire autoriser : certaines régions ou départements ont adopté une attitude ferme sur la question.

Vous engagez-vous à dire non aux cultures OGM en plein champ et à limiter leur usage dans l'alimentation des animaux d'élevage sur le département du Jura ?

Réponse : OUI

3 - Agriculture Bio : l'agriculture conventionnelle a montré ses limites et de nombreux agriculteurs sont en très grande difficulté : un autre modèle agricole est possible qui passe notamment par le développement de l'agriculture biologique dont le Grenelle de l'environnement a fixé l'objectif d'atteindre les 6% des terres cultivées : qu'a fait notre département dans ce domaine ?

Vous engagez-vous à promouvoir l'agriculture bio dans le Jura et faire en sorte qu'elle continue à se développer sur le département par exemple en attribuant des aides financières à des agriculteurs en difficulté pour qu'ils se reconvertisent dans la culture biologique ?

Réponse : OUI.

Commentaire : il faut encourager les agriculteurs qui s'engagent dans l'agriculture biologique. C'est l'intérêt des producteurs comme des consommateurs. Je préconise également le développement des circuits courts pour l'approvisionnement des cantines d'écoles, de collèges, de crèches et foyers logements en garantissant 20 % de bio. Les circuits courts et la vente directe permettent en outre de diminuer les intermédiaires et donc les coûts et de rendre l'alimentation de qualité, et notamment le bio accessibles à un plus grand nombre d'habitants.

4-Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles : cette taxe instituée par l'Etat pour financer la gestion de ces espaces est ridiculement faible et insuffisante pour répondre aux besoins.

Vous engagez-vous à vous mobiliser pour que cette taxe passe de 0.1 à 0.5 %, permettant ainsi d'améliorer la politique départementale de gestion de ces espaces ?

Réponse : OUI

Commentaire : Cette taxe doit être doublée. Pour protéger les espaces naturels sensibles, il faut également remettre en cause des projets comme la branche-sud et privilégier l'aménagement des voies existantes en utilisant par exemple la technologie du pendulaire.

5 - Action en faveur de l'environnement (3 questions) :Des actions concrètes doivent être engagées :

- En faveur de l'éducation à l'environnement tout public dans le Jura

Vous engagez-vous à soutenir davantage les actions d'éducation à l'environnement ?

Réponse : OUI

Commentaire : Le collège est le lieu privilégié pour mettre en oeuvre des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en direction de la jeunesse. Il faut soutenir les actions menées par les équipes enseignantes, les associations, mais le Conseil Général doit aussi prendre ses responsabilités et initier une réflexion nouvelle notamment sur le traitement des déchets, notamment leur limitation dès la production des biens (en direction des entreprises), de la distribution (en direction des commerçants et de la grande distribution) et le recyclage (par exemple encourager le compostage dans les cantines scolaires et de collège.) Cette éducation à l'environnement doit également favoriser une connaissance des grands enjeux environnementaux de notre siècle et favoriser l'intervention citoyenne.

- Contre la pollution lumineuse, par exemple, en lien avec la charte du SIDEC « Eclairons juste le Jura », l'engagement peut être pris de diminuer cette pollution sur notre territoire.

Vous engagez-vous à diminuer la pollution lumineuse sur le Jura ?

Réponse : OUI.

Commentaire : des communes de notre canton s'engagent dans cette voie. Il faut les aider à moderniser les équipements publics en concertation avec les populations concernées en prenant en compte les différents aspects des besoins : vie sociale, animation des zones habitées, mise en valeur patrimoniale, sécurité des déplacements, équité de traitement sur le territoire. Il serait possible de faire baisser l'intensité des lampes de 23h à 5h du matin. Quant à l'éclairage des enseignes lumineuses dans les zones commerciales, il me paraît inutile.

- Pour traiter le problème des déchets, par exemple, promouvoir la réduction des déchets à la source et favoriser le compostage.

Vous engagez-vous à promouvoir la réduction des déchets à la source et le compostage ?

Réponse : OUI

Commentaire : Il faut initier une réflexion nouvelle sur le traitement des déchets, notamment leur limitation dès la production des biens (en direction des entreprises), de la distribution (en direction des commerçants et de la grande distribution) et le recyclage . On pourrait par exemple encourager le compostage dans les cantines scolaires et de collèges, favoriser la mise en place de système de compostage collectif en ville. Dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets, il faudrait que les associations agissant en faveur de l'environnement et travaillant dans ce domaine comme JNE, Serre Vivante... soient associées à la démarche et à sa mise en oeuvre.

6 - Qualité de l'eau - Pour défendre la qualité de l'eau, par exemple, en mettant en oeuvre toute action qui favorisera et améliorera la qualité de l'eau notamment par la préservation des zones humides et l'amélioration de l'assainissement.

Vous engagez-vous à protéger les zones humides du Jura et mettre en oeuvre toute action pour améliorer la qualité de nos rivières ?

Réponse : OUI

Commentaire : Il faut aider les communes pour accélérer la mise en conformité des stations d'épuration en favorisant les filtres plantés de roseaux pour les petites communes et les SPANC en régie publiques.

7 - Zone Humide - Parc National : Devant l'opposition qu'a suscité ce projet du fait d'un manque d'explication et de transparence, l'Etat a renoncé à choisir l'un des 3 sites retenus et procède à présent à un appel à candidature : ce parc serait une formidable opportunité pour le département et lui ferait bénéficier d'importantes aides financières qui permettrait à la zone concernée de redéployer son économie : pour que ce projet puisse être accepté par la population, il faut des explications et de la pédagogie et non pas les attaques simplistes que l'on a vu se développer.

Vous engagez-vous à informer et faire informer de manière objective le public et souhaitez-vous que le Jura (Basse Vallée du Doubs et Bresse) soit candidat ?

Réponse : OUI.

Commentaire : Je suis convaincue qu'une information précise et une concertation avec les populations concernées sont nécessaires comme pour tout nouvel aménagement. Ce projet a été très mal engagé par le gouvernement et je crains qu'il ne soit enterré. Alors qu'un Parc national dans le Jura pourrait favoriser la protection de sites reconnus comme

exceptionnels tout en favorisant un développement touristique et économique.

8 - Branche Sud LGV : Le projet de branche sud de la LGV représente un gaspillage de l'argent public et un grand danger pour l'environnement notamment par la disparition des terres agricoles et d'espaces naturels auquel il va conduire. Son inadéquation économique pour l'intérêt général et départemental est avérée.

Vous engagez-vous à dire non à ce projet d'infrastructure et trouver des solutions alternatives ?

Réponse : OUI

Commentaire : Le coût total des travaux de la branche sud de la LGV est estimé à environ 3 milliards d'euros. Par expérience, on sait que la facture sera plus élevée et pourrait atteindre 6 milliards d'euros. Le projet semble retardé par manque de financement (qui va payer ?)

Ce projet ne nous semble ni utile ni adapté aux besoins de la population du Jura pour ses déplacements et nous voulons alerter sur ses conséquences :

- Investissement de 6 milliards d'euros
- Hausse des impôts
- Endettement des collectivités locales
- Zones d'habitations enclavées
- Disparition de milliers d'hectares de forêts, de terres agricoles.
- Massacre de zones naturelles.

Nous trouvons qu'il serait plus intéressant de développer sur les voies existantes la technologie du pendulaire, technique qui a fait ses preuves en Allemagne, en Suisse et qui permet d'atteindre 200 km/h pour un coût 6 fois moins élevé.

A ces gâchis financiers, nous préférons le développement d'un plan de transports de proximité. Le Nord Jura n'est quasiment pas desservi en dehors du transport scolaire. Nous voulons privilégier des partenariats entre collectivités territoriales (Conseil Général, communautés de communes) pour favoriser les déplacements entre villages et vers les villes proches (Dole, Auxonne, Pesmes) et rompre ainsi l'isolement.

9 - Lynx : le statut de protection du lynx en France est menacé par une demande de la fédération de chasse du Jura qui voit cette espèce comme un concurrent pour l'activité de loisir de ses adhérents, alors même que c'est cette pratique qui est la raison historique de sa disparition.

Vous engagez-vous à tout faire pour conserver le statut de protection du lynx ?

Réponse : OUI, ainsi que toutes les espèces menacées.

10 - Liberté des associations : la protection de la nature et de l'environnement nécessite que soit soutenu le rôle de contre-pouvoir des associations se battant pour l'intérêt général : une enquête parlementaire récente a d'ailleurs fait ressortir l'importance de l'indépendance des associations vis-à-vis des financements privés.

Vous engagez-vous à donner des moyens aux associations pour qu'elles puissent exercer les missions et ne pas chercher à limiter leur liberté de parole ?

Réponse : OUI.

Commentaire : Il faut favoriser l'indépendance financières des associations. Le versement de subventions par les collectivités ne leur donne en aucune façon le droit d'interférer sur leurs orientations, encore moins de les sanctionner en refusant le versement de subventions votées.

Laurence Bernier et Laurent Champion
Canton de Montmirey le Château

plus d'infos sur : <http://leblogdelaurencebernier.blogspot.com>